



Déclaration de garantie

(Mise à jour avril 2014)

Notre garantie couvre les équipements neufs, fabriqués par Signalisation Ver-Mac inc. qui font l'objet d'un usage normal et pour lequel l'équipement et/ou ses composants ont été conçus.

- Tous les composants électroniques fabriqués par Signalisation Ver-Mac inc. sont garantis pour une période de vingt-quatre (24) mois à compter de la date de livraison à l'acheteur d'origine.
- Tous les composants non électroniques fabriqués par Signalisation Ver-Mac inc. sont garantis pour une période de douze (12) mois à compter de la date de livraison à l'acheteur d'origine.
- Les composants qui ne sont pas fabriqués par Signalisation Ver-Mac inc. sont garantis selon les termes du fabricant du composant.

Limites

La garantie est subordonnée aux deux conditions suivantes :

1. Signalisation Ver-Mac inc. ne garantit aucun de ses équipements, ou des parties de ceux-ci, contre toute détérioration ou dommage causé par l'usure normale, le manque d'entretien raisonnable et adéquat, le non-respect des directives de fonctionnement, l'utilisation abusive, le manque de protection adéquate au cours de l'entreposage, une collision, un accident, une catastrophe naturelle ou un événement imprévisible.
2. Le matériel doit être branché à la source d'alimentation de tension et de courant stipulée.

Exclusion

En aucun cas, cette garantie ne s'étend à :

1. Un de nos produits qui a été modifié, réparé ou transformé ailleurs qu'à l'usine principale de Signalisation Ver-Mac inc. ou sans l'autorisation de Signalisation Ver-Mac inc.
2. Toutes les pièces de rechange non fournies par Signalisation Ver-Mac inc.
3. Les obligations de Signalisation Ver-Mac inc. ne devront pas dépasser le coût original de l'équipement ou de la pièce sur lesquels une telle responsabilité est basée.

Réparation ou Remplacement

La réparation ou le remplacement de tout équipement ou d'un composant défectueux demeure à la discrétion de Signalisation Ver-Mac inc. et doit être effectué à son usine à moins d'arrangement contraire avec Signalisation Ver-Mac inc.

- Signalisation Ver-Mac inc. ne saurait être tenue responsable de toute dépense engagée par le propriétaire dans l'exécution de réparations.
- Signalisation Ver-Mac inc. ne saurait être tenue responsable du remboursement des coûts indirects ou des frais accessoires engagés pour l'enlèvement de l'équipement ou des composants défectueux, ni dans l'installation de pièces de rechange.
- L'utilisateur final assume les coûts de transport, de dédouanement et de manutention des pièces défectueuses à retourner chez Signalisation Ver-Mac inc. De son côté, Signalisation Ver-Mac inc. assume les frais de retour, en service régulier, des pièces remplacées ou réparées.

Demande de règlement

- Pour présenter une demande de règlement selon les modalités de la garantie, le propriétaire de l'équipement doit d'abord établir que le matériel a été installé, entretenu et exploité dans les limites normales de son utilisation prévue.
- Les pièces défectueuses doivent toujours être retournées à Signalisation Ver-Mac inc. avec un numéro RMA (numéro de retour de matériel) obtenu au préalable auprès du service à la clientèle.

Responsabilité du client

- Cette garantie s'applique seulement aux produits qui ont été payés au complet, selon les modalités stipulées au contrat ou sur la facture.
- L'utilisateur final est responsable de la sélection du produit approprié, de son utilisation pertinente ainsi que des résultats obtenus par ce produit.

Pour toute demande de réparation ou remplacement, veuillez remplir le formulaire de demande de RMA à l'adresse suivante :

<http://www.ver-mac.com/fr/support/rma-request.php>